

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – FORMATION

MAJ : 28/08/2022

### DESIGNATION

Le Centre des Arts du Récit est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation artistique dans le domaine du conte et du récit. Son siège social est fixé 40 rue du docteur Lamaze 38400 Saint-Martin-d'Hères. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Centre des Arts du Récit,
- Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre Le Centre des Arts du Récit et le Client ;
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

### OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Centre des Arts du Récit pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente n'est opposable au Centre des Arts du Récit si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celui-ci.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et l'évaluation de la formation ainsi que son prix. Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

### CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes charges comprises.

Des ARRHEES (ou la totalité du prix de la formation si celle-ci est en 1 journée) seront à régler dans les 15 jours suivants la demande d'inscription pour réserver la place, sauf en cas de prise en de financement par un tiers (OPCA, Région, Pole Emploi, Employeur, etc.).

Les ARRHEES seront encaissées à réception. Le solde sera à régler le premier de la formation. Dans des situations exceptionnelles, des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Le Centre des Arts du Récit aura la capacité d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Centre des Arts du Récit.

### REGLEMENT PAR UN FINANCEUR ET OPERATEUR DE COMPETENCES

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par le financeur ou l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement au Centre des Arts du Récit lors de la commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par le financeur qu'il aura désigné.

Si le financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. En cas de non-paiement par le financeur, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation.

### DEDIT ET REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

En cas de dédit signifié par le Client au Centre des Arts du Récit au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Le Centre des Arts du Récit offre au Client la possibilité (sous réserve de l'accord éventuel du financeur) :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une date ultérieure ;
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

### ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par le Centre des Arts du Récit. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation du Centre des Arts du Récit distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue, ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un financeur. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au Centre des Arts du Récit. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Le Centre des Arts du Récit se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation si l'annulation intervient 15 jours avant le démarrage de la formation
- les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ou durant la formation

### REPORT / ANNULATION D'UNE FORMATION PAR LE CENTRE DES ARTS DU RECIT

Le Centre des Arts du Récit se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

### HORAIRE ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur le programme de la formation et sur la convocation, la durée quotidienne des formations en présentiel est fixée à sept heures. Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

### DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée et selon les critères de sélection énoncés dans les fiches formations. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis accompagnés d'un « Bon pour accord » retournés au Centre des Arts du Récit par le Client ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint les inscriptions sont closes. Le Centre des Arts du Récit peut alors proposer au Stagiaire de participer à une

## CENTRE DES ARTS DU RECIT

SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL ART ET CRÉATION

nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente ; Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le ou déroulement d'une formation, le Centre des Arts du Récit se réserve la possibilité d'ajournée ou de reporter la formation.

### **DEVIS, CONVENTION ET ATTESTATION**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par le Centre des Arts du Récit sur demande au Client. Un « bon pour accord » sur le devis doit être retourné par le client au Centre des Arts du Récit par e-mail. .

Une convention particulière peut être établie entre le Centre des Arts du Récit et OPCA ou le client.

A l'issue de la formation, le Centre des Arts du Récit remet une attestation de formation au stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA ou par tout autre organisme, le Centre des Arts du Récit lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque stagiaire peut être fournie au Client à sa demande.

### **DEMATERIALIZATION DES SUPPORTS**

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés.

### **REFUS DE FORMER**

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et Le Centre des Arts du Récit sans avoir procédé au paiement de la(des) formation(s) précédente(s), Le Centre des Arts du Récit pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, et ce, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelle que raison que ce soit.

### **OBLIGATIONS, RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE**

Le Centre des Arts du Récit s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Le Centre des Arts du Récit n'est tenu qu'à une obligation de moyens et non de résultats vis-à-vis de ses clients ou stagiaires. En conséquence, Le Centre des Arts du Récit sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale du Centre des Arts du Récit, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation. Le Centre des Arts du Récit ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes au Centre des Arts du Récit, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Centre des Arts du Récit.

### **OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- respecter la propriété intellectuelle telle que décrite à l'article 14 ;
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations ;
- respecter le règlement intérieur des formations du Centre des Arts du Récit.

### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le Centre des Arts du Récit pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre, sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. Le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du Centre des Arts du Récit.

### **CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION**

Le Centre des Arts du Récit, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment les éléments figurant dans la proposition transmise par Le Centre des Arts du Récit au Client. Le Centre des Arts du Récit s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les financeurs, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client autorise Le Centre des Arts du Récit à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Le Centre des Arts du Récit 5, rue Pierre et Marie Curie 38400 Saint-Martin-d'Hères. En particulier, Le Centre des Arts du Récit conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

### **DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Le Centre des Arts du Récit à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Grenoble seront seuls compétents pour régler le litige.